

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115- 517700 Fax : +251115- 517844
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF
Neuvième Session ordinaire
25-29 juin 2006
Banjul (GAMBIE)

EX.CL/ 244(IX)

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES PRECEDENTES
DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF ET DU SOMMET**

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PRECEDENTES DECISIONS DU CONSEIL EXECUTIF ET DU SOMMET

Le présent rapport constitue un récapitulatif succinct de la mise en œuvre, par les Départements, Directions et Unités de la Commission, des diverses décisions, déclarations et autres actes pris par les organes de décision de l'Union au cours de la période sous-examen allant de janvier à juin 2006.

En effet, au cours de leurs diverses sessions ordinaires, extraordinaires ou spéciales, le Conseil exécutif et la Conférence adoptent un nombre substantiel d'actes qui sanctionnent leurs travaux ; ces actes constituent des bases juridiques qui engagent la Commission et autres organes de l'Union pour mener leurs activités de consolidation du processus d'intégration sur le Continent. Beaucoup de ces actions sont menées en collaboration avec les Etats membres sous la forme de réunions de concertation, coordination et harmonisation de points de vue et d'actions, le plus souvent orientées vers l'adoption de positions communes et de décisions politiques harmonisées.

Les activités couvrent un domaine très varié et un nombre élevé de sujets d'intérêt commun pour les Etats membres. Ces domaines vont du secteur juridique, administratif et financier, politique, paix et sécurité, aussi bien économique, social et culturel. Certains points très spécifiques proposés par des Etats membres font l'objet d'un rapport de mise en œuvre séparé destiné à la Conférence et feront l'objet d'un débat à ce niveau.

Compte tenu des contraintes budgétaires ou de manque de ressources humaines au cours de la période sous-examen, certaines des décisions ayant particulièrement des implications financières, n'ont pas été mises en œuvre ; d'autres, pour des raisons techniques et/ou de calendrier ont été différées pour un peu plus tard lorsque les conditions seront meilleures ou favorables et les contraintes allégées.

QUESTIONS JURIDIQUES

MISE EN OEUVRE DES DECISIONS ADOPTEES A SYRTE

Décisions: No & Titre	Décisions: Mesures requises	Mises en oeuvre (Intégralement/Partiellement Mesure prise	Non mise en oeuvre	Contraintes
Assembly/AU/Dec.83 (V) Décision sur la fusion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour de justice de l'Union africaine	Prendre toutes les mesures nécessaires pour le fonctionnement de la Cour des droits de l'homme, y compris l'élection des juges, la détermination du budget et le fonctionnement du greffe. Le siège de la Cour qui sera issue de la fusion sera décidé par les États membres de la région de l'Afrique de l'est, et servira également de siège de la Cour des droits de l'homme en attendant la fusion.	- Les juges ont été élus par la huitième session ordinaire du Conseil exécutif à Khartoum (Soudan) et nommés par la Conférence. - Un budget de 2,3 Millions a été adopté pour le fonctionnement de la Cour - Le siège de la Cour a été décidé par les pays de la région - La première réunion de la Cour se tiendra en juillet 2006.		
EX/CL/Dec.230 (VII) Décision sur les critères pour l'octroi du statut d'observateur et un système d'accréditation auprès de l'Union africaine, tels que contenus dans le document EX.CL/195 (VII) Annexe V	AUTORISE le Président de la Commission à mettre en oeuvre lesdits critères.	Conformément aux critères, le Président de la Commission a continué à recevoir et à examiner les lettres d'accréditation reçues d'Etats non africains		

Décisions: No & Titre	Décisions: Mesures requises	Mises en oeuvre (Intégralement/Partiellement Mesure prise	Non mise en oeuvre	Contraintes
EX.CL/Dec.229 (VII) Décision sur les critères pour abriter les organes de l'U.A Document EX.CL/195 (VII) Annexe IV	INVITE les régions à entreprendre, au plus tôt, les consultations nécessaires et de soumettre les noms des Etats membres qui abriteront les sièges des organes attribués à leurs régions respectives.	Les critères pour accueillir les sièges des organes tels qu'adoptés sont utilisés dans l'élaboration des accords pour abriter les organes de l'UA.		La Commission n'a pas encore reçu les noms des Etats membres qui accueilleront les sièges de certains organes attribués aux différentes régions de l'U.A
EX.CL/Dec.193 (VII) Décision sur l'Etat des traités de l'OUA/UA	DMANDE : - A LA Commission d'assurer l'harmonisation des textes des traits dans toutes les langues de travail de l'Union africaine et d'accélérer le processus de ratification/adhésion aux traités de l'OUA/U.A - d'accélérer le processus de révision des traités de l'OUA/U.A afin de permettre aux Etats membres d'accélérer la ratification/adhésion aux traités de l'OUA/U.A.	- La Commission a déjà entamé des consultations internes sur la question et a engagé le processus de recrutement de traducteurs et interprètes supplémentaires ainsi que des juristes de langues arabe et portugaise. - La Commission a adressé une lettre aux Etats membres leur demandant de fournir des informations sur les procédures de ratification et d'adhésion.	- -La révision n'est pas encore achevée - La réunion des experts juristes est prévue pour le dernier trimestre de 2006.	- Manque de personnel adéquat pour entreprendre les activités. - Manque de ressources humaines adéquates dans le Bureau du Conseiller juridique

Décisions: No & Titre	Décisions: Mesures requises	Mises en oeuvre (Intégralement/Partiellement) Mesure prise	Non mise en oeuvre	Contraintes
EX.CL/Dec.228 (VII) Décision sur les amendements proposés aux règlements intérieurs du COREP, du Conseil exécutif et de la Conférence ainsi qu'aux Statuts de la Commission	DEMANDE au COREP d'examiner en détail les règlements intérieurs de la Conférence, du Conseil exécutif et du COREP ainsi que les Statuts de la Commission et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de contradictions dans les règlements et avec d'autres instruments.		- Une réunion du COREP et des experts juristes pour examiner les règlements. - Le point a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du COREP et des experts juristes mais n'a pu être examiné faute de temps.	Le COREP n'a pas pu revoir les règlements intérieurs et les Statuts des organes de décision faute de temps.

MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS ADOPTEES A KHARTOUM

Décisions: No & Titre	Décisions: Mesures requises	Mises en oeuvre (Intégralement/Partiellement) Mesures prises	Non Mises en oeuvre	Contraintes
Assembly/AU/Dec.103(VI) sur le procès Hissène Habré	Mettre en place un groupe d'éminents juristes africains en vue de faire des recommandations concrètes à la Conférence sur les voies et moyens permettant de traiter cette question et d'autres de même nature à l'avenir.	La réunion du groupe a eu lieu du 22 au 24 mai 2006; Son rapport sera présenté à la Conférence en juillet 2006.		
Assembly/AU/Dec. 106(VI) sur l'élection des nouveaux membres du Conseil de paix et de sécurité.	Aucune	Les nouveaux membres du CPS ont pris fonction.	-	
Assembly/AU/Dec. 100 (VI) sur l'élection des juges de la CHDHP	Mise en place effective de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.	Des dispositions ont été prises pour la prestation de serment des juges et pour la tenue de la première réunion de la Cour au début de juillet 2006.	La première réunion de la Cour est prévue du 2 au 5 juillet 2006	
Assembly/AU/Dec. 102 (VI) sur l'élection of Mme Dawlat Ibrahim comme membre du Comité africain sur les droits et le bien-être de l'enfant.	Aucune	Mme Dawlat Ibrahim a pris fonction		

Décisions: No & Titre	Décisions: Mesures requises	Mises en oeuvre (Intégralement/Partiellement) Mesures prises	Non Mises en oeuvre	Contraintes
Assembly/AU/Recommendation (VI) sur la présidence de l'Union africaine.	1. Le principe de la rotation entre les régions sera respecté lors de l'élection du Président de l'Union. 2. Un Comité sera créé pour examiner la mise en oeuvre du principe de la rotation pour les années à venir, conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif.	Les Etats membres doivent créer un Sous-comité ministériel ; Le Sous-comité doit se réunir et examiner la question de la rotation et faire des recommandations appropriées.	Le Conseil exécutif pourrait envisager de créer son sous-comité au cours de sa prochaine session ordinaire en juillet 2006.	La Commission n'est pas informée de consultations à cet égard.
Ex. CL./Dec.237 (VIII) sur la fusion de la CADHP et de la Cour de justice de l'U.A	Le COREP et les experts juristes doivent finaliser l'instrument juridique unique sur la fusion de la CADHP et de la Cour de justice.	La réunion du COREP et des experts juristes a eu lieu du 16 au 19 mai 2006 et un projet d'instrument juridique sera présenté au Conseil et à la Conférence en juillet 2006.		

DIRECTION DES CITOYENS AFRICAINS (CIDO)

MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS ADOPTEES A KHARTOUM

Décisions: No & Titre	Décisions: Mesures requises	Mises en œuvre (intégralement/Partiellement) Mesures prises	Non Mises en œuvre	Contraintes
Décision sur le Processus Afrique-Diaspora EX.CL/Dec.269 (VIII)	INVITE les Etats membres et les communautés de la Diaspora à participer à la 2 ^e Conférence des Intellectuels d'Afrique et de la Diaspora prévue au Brésil en juillet 2006.	Les dispositions finales ont été prises avec les autorités brésiliennes concernant la Conférence, et les invitations envoyées. La Commission de l'UA a adressé une Note verbale aux Etats membres les invitant à participer à la Conférence et à financer la participation des intellectuels. La Commission a également mobiliser l'appui de diverses agences et organisations internationales pour financer des intellectuels africains La Commission a fourni des informations au COREP et aux Etats membres.		
	DEMANDE au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la convocation d'un Sommet Afrique-Amérique du sud en mai 2006 ;	A la suite des consultations avec le Nigeria et l'Amérique latine la réunion a été reportée et se tiendra les 30 novembre et 1 ^{er} décembre 2006. Des consultations sont cours pour finaliser les dispositions pour la tenue de la réunion ;		

Décisions: No & Titre	Décisions: Mesures requises	Mises en œuvre (intégralement/Partiellement) Mesures prises	Non Mises en œuvre	Contraintes
Décision sur la célébration de la Journée de l'émancipation en Afrique <u>DOC. EX.CI/243 (VIII)</u>	DECIDE de célébrer le 1er août de chaque année comme journée de l'émancipation en solidarité avec la diaspora africaine. DEMANDE aux Etats membres d'organiser des activités pour célébrer la Journée.	La Commission reconnaît la nécessité de partager la décision avec nos frères des Caraïbes et a engagé des consultations avec eux sur les procédures et les modalités d'exécution de ce mandat. La Commission a également pris des dispositions pour commencer la célébration de la Journée cette année. Elle sera représentée à la célébration de la Journée de l'émancipation à Trinidad et Tobago en août de cette année.		

AFFAIRES POLITIQUES

Décisions N° & Titre	Mise en oeuvre Mesures prises	Non mise en oeuvre	Contraintes
EX.CL/239 sur le projet d'amendement du règlement intérieur	Diffusion auprès des Etats membres Mise en oeuvre effective par le Comité ministériel sur les candidatures		
EX CL/240 sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées	Sensibilisation de la communauté internationale en vue de l'accroissement de l'assistance aux populations victimes de déplacement forcé, avec un accent particulier sur le Soudan. A la mi-mars 2006, la Commission a abrité une réunion conjointe UA/HCR pour un appel supplémentaire aux donateurs afin qu'ils apportent une assistance supplémentaire pour le programme de rapatriement de réinsertion de 400.000 réfugiés soudanais et de 4 millions de personnes déplacées dans le sud Soudan provenant des Etats de Khartoum et de Kassala . L'Union africaine a fait une contribution de 100.000 \$EU à la cause. Les fonds seront spécialement utilisés pour la création d'établissements d'enseignement secondaire dans le Sud-Soudan, en application de la décision EX.CL.Dec.240 (VII) du Conseil exécutif adoptée à Khartoum, (Soudan) en Janvier 2006 demandant à la Commission d'élaborer une politique qui facilitera l'accès des victimes de déplacements forcés à l'éducation post-primaire. Tenue de deux réunions d'experts indépendants consacrées, l'une à l'élaboration d'un projet de politique sur l'accès des réfugiés et des personnes déplacées, l'autre à l'élaboration d'un projet de cadre juridique pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées. Les projets de documents d'orientation issus des deux réunions des experts sur le cadre juridique et l'accès à l'éducation post-primaire faisaient partie des documents de travail examinés par la réunion des experts et la réunion ministérielle tenues au Burkina Faso.		

Décisions N° & Titre	Mise en oeuvre Mesures prises	Non mise en oeuvre	Contraintes
	Organisation et tenue de la Conférence ministérielle de Ouagadougou sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. La Conférence a été sanctionnée par l'adoption d'une Déclaration.		
EX.CL/Dec.243 sur la 5ème Conférence panafricaine des Ministres de la Fonction publique	Réunion entre la Commission et le Secrétariat du NEPAD en avril 2006 pour harmoniser leur plan de travail dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba. Ce plan a été soumis à l'examen du Bureau de la 5ème Conférence panafricaine au cours de la réunion qu'il a tenue en avril 2006 à Abuja Réunion en mars 2006 du Comité Directeur du Fonds sur le programme de développement des capacités dans les domaines de la gouvernance et la Fonction publique.	Le processus de transformation de la Conférence panafricaine en Comité technique spécialisé reste lié à l'aboutissement du processus global. Le processus de mise en place d'un mécanisme de lutte contre la corruption dans la fonction publique sera engagé au cours du second semestre de l'année 2006	
EX.CL/Dec. 256 sur la situation au Moyen-Orient et en Palestine	Suivi étroit de la situation dans la région et rapport au Conseil exécutif		
EX.CL/Dec. sur le rapport d'activités de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples	Tenue à Banjul, d'une session de réflexion entre les membres de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, d'une part et les autres organes de l'Union, d'autre part, en vue d'examiner les voies et moyens de renforcer la Commission Réunion à Banjul, des organes nationaux des droits de l'Homme		

RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Décisions		Mises en oeuvre			Mesures prises	Conraintes
No & Titre	Mesures requises	Intégralement	Partiellement	Non mises en oeuvre		
Décision sur la deuxième décennie de l'éducation (2006 – 2015) et le cadre du plan d'action pour la deuxième décennie EX/CL/224 (VIII) Rev.2	INVITE les Etats membres à consacrer des ressources suffisantes à la mise en oeuvre du Plan d'Action INVITE les Etats membres, la Commission et les CER à renforcer les mécanismes de coopération et de coordination en vue d'assurer la mise en place effective du cadre du Plan d'action.		En cours de mise en oeuvre		- 7groupes de travail pour 7 principaux domaines ont été créés avec des représentants régionaux. -Réunion des groupes de travail du 5 au 8 juin 2006 en Afrique du Sud - Deux réunions sur l'enseignement supérieur financées par DFID -L'IPED participe au suivi et à l'évaluation par l'intermédiaire de l'Observatoire - Une réunion des CER est prévue pour le 30 juin à Banjul.	

Décisions		Mises en oeuvre			Mesures prises	Conraintes
No & Titre	Mesures requises	Intégralement	Partiellement	Non mises en oeuvre		
Décision sur le lien entre la culture et l'éducation	Renforcer l'interface entre l'éducation et la culture et apporter un soutien total aux programmes et projets de mise en oeuvre à cet effet.		En cours de mise en oeuvre		L'accent sera mis sur la culture, les langues africaines l'histoire et la géographie dans lors de l'élaboration des programmes scolaires. La collaboration entre les départements des affaires sociales, des ressources humaines et du genre a été mise en ouvre en vue de la mise en oeuvre de cet aspect de la décision.	
Décisions sur le rapport des ministres de la science et de la technologie Doc. Ex.cl/224 (viii)	Elaborer un programme détaillé pour la création et le financement de centres d'excellence en Afrique pour la mise en oeuvre du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique		En cours de mise en oeuvre		Le département des ressources humaines, de la science et de la technologie utilisera le document sur la science et la technologie, qui a été présenté parce que la question de la science et de A technologie au service du développement figure à l'ordre du jour du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement.	

Décisions		Mises en oeuvre			Mesures prises	Conraintes
No & Titre	Mesures requises	Intégralement	Partiellement	Non mises en oeuvre		
Décision sur le rapport relatif aux résultats du Sommet mondial de la Société de l'information (SMSI) –Phase de Tunis Ex.cl/238 (viii)	Institutionnaliser la conférence ministérielle africaine sur les technologies de l'information et de la communication	Intégralement mise en oeuvre			La Commission a organisé une réunion au Caire (Egypte) du 18 au 20 avril 2006. La Conférence ministérielle africaine sur les TIC a adopté la structure proposée comme base pour le fonctionnement de la Conférence ministérielle africaine sur les technologies de l'information et de la communication et de ses comités ainsi que la Déclaration du Caire. Par ailleurs, la Conférence recommande lesdits documents à la Conférence de l'Union africaine pour examen et approbation.	

Décisions		Mises en oeuvre			Mesures prises	Conraintes
No & Titre	Mesures requises	Intégralement	Partiellement	Non mises en oeuvre		
Décision sur la proposition de création d'une Organisation africaine pour l'éducation, la culture et la science (AFESCO) Doc. Ex.cl/243 (viii) add.10	Demande à la commission d'étudier la question de façon approfondie en collaboration avec le groupe d'experts commis à cet effet.	Intégralement mise en oeuvre			La commission de l'U.A a adressé deux lettres au gouvernement du Soudan par l'intermédiaire de son ambassade à Addis-Abeba, lui demandant de fournir les informations suivantes afin de permettre à la Commission de mettre en œuvre cette décision : - Structure de l'organisation proposée - Budget requis - Sources de financement proposées - Collaboration proposée avec les institutions existantes s'occupant de l'éducation et de la culture en Afrique	A ce jour aucune réponse n'a été reçue du soudan sur cette question.

INFRASTRUCTURE ET ENERGIE

MISE EN OEUVRE DES DECISIONS

Décision: No et Titre	Décisions: Mesures requises	Mises en oeuvre (Intégralement/Partiellement (Mesures prises))	Non mise en oeuvre		Contraintes
EX/CL/Dec.195 (VII) Création d'un espace unifié de numérotage de télécommunications en Afrique (EUNTA)	1. Appel aux Etats membres, aux opérateurs et fournisseurs de services pour qu'ils adhèrent au projet et participent activement à l'étude de faisabilité 2. Appel aux acteurs internationaux du secteur des télécommunications pour qu'ils soutiennent le projet d'Espace unifié de numérotage de télécommunications en Afrique (EUNTA). Demande à la Commission et au Comité de coordination inter-institutions (CCII) de prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser l'étude de faisabilité	1. Le projet a été présenté au Forum africain des régulateurs de télécommunications et à la réunion ministérielle africaine sur les infrastructures du NEPAD Les Termes de référence de l'étude économique ont déjà été élaborés La réalisation de l'étude économique est prévue pour octobre et novembre 2006			Manque de fonds pour réaliser toutes les études de faisabilité

Décision: No et Titre	Décisions: Mesures requises	Mises en oeuvre (Intégralement/Partiellement (Mesures prises)	Non mise en oeuvre		Contraintes
	3. demande à la Commission de soumettre les conclusions de l'étude de faisabilité à la prochaine Conférence des Ministres africains des télécommunications pour examen.	Pas encore fait	Pas encore fait		
EX/CL/Dec.199 (VII) Transport et OMD	1. Demande à la Commission de présenter la Déclaration des Ministres en charge des transports et des infrastructures ainsi que le document sur les objectifs et indicateurs faisant partie de la Position africaine commune sur la réalisation des OMD à la Conférence des Nations Unies sur le bilan des OMD, prévue en septembre 2005 2. Demande à la Commission de coordonner l'élaboration d'un plan d'action pour la réalisation de l'ensemble des objectifs en matière de transport.	3. 1 Mise en œuvre : Présentation de la Déclaration et du document sur les objectifs et indicateurs à la Conférence des nations unies sur le bilan des OMD :septembre 2005 Achèvement du Plan d'action: Dec. 2005		.	Contraintes budgétaires
EX/CL/Dec.208 (VII) Transport aérien	1. Mise en oeuvre de la résolution de Sun City adoptée par les Ministres en charge du transport aérien sur la mise en œuvre de la Décision de	En cours de mise en oeuvre	La Commission et d'autres parties prenantes sont en train d'étudier des sources alternatives de		Les Etats membres n'ont pas encore honoré leurs obligations financières.

Décision: No et Titre	Décisions: Mesures requises	Mises en oeuvre (Intégralement/Partiellement (Mesures prises)	Non mise en oeuvre		Contraintes
	yamoussoukro. 2. La Commission, en collaboration avec la CEA, la CAFAC, l'AFRAA et les CER doivent préparer une politique extérieure africaine commune en matière de transport aérien. 3. Les Etats membres sont invités à payer intégralement leurs contributions pour 2005 ainsi que leurs arriérés afin de soutenir la CAFAC et de renforcer son autonomie.	En cours de mise en oeuvre	financement pour sauver la CAFAC de l'effondrement à la fin du soutien de l'OACI en décembre 2006.	1.	

ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

MISE EN OEUVRE DES DECISIONS

Décision No	Etat de mise en oeuvre	Contraintes
Assembly/AU/Dec. 14 (V) Décision sur les dangers des semences importées en Afrique	Le programme africain des semences et de la biotechnologie (ASBP) a été présenté à la vingt-quatrième conférence régionale africaine de la FAO des Ministres africains, qui a eu lieu les 30 et 31 janvier 2006 à Bamako (Mali). Le programme qui a été approuvé par la Conférence suit une approche intégrée et vise à fournir une stratégie pour le développement global du secteur des semences et de la biotechnologie en Afrique. La Commission, en collaboration avec la FAO, est en train d'élaborer un programme de coopération technique et de préparer un plan d'action qui indique les activités détaillées, le calendrier d'exécution et la répartition des tâches en ce qui concerne l'ASBP. Le projet devrait démarrer en juillet 2006.	
EX.CL/Dec.194 (VII) Décision sur le CAADP-Syrte	La commission de l'Union africaine, en collaboration avec le secrétariat du NEPAD a préparé un plan intégré pour la mise en oeuvre du CAADP qui a été présenté et approuvé par les Ministres de l'agriculture lors de la Conférence des Ministres de l'agriculture tenue du 31 janvier au 1 février 2006 à BAMAKO ; 5Mali°. Au cours de la réunion de Bamako, les Ministres ont demandé à la Commission de l'U .A de jouer le rôle de leadership politique en coordonnant la mise en œuvre du CAADP-Syrte et en apportant un soutien au secrétariat du NEPAD et aux CER dans l'évaluation et le suivi des progrès aux niveaux national, régional et continental. La Commission de l'U.A et le secrétariat du NEPAD ont tenu une réunion à Addis-Abeba du 27 au 29 mai 2006 pour harmoniser les efforts et mettre en place des mécanismes de mise en oeuvre, de mobilisation des ressources, l'établissement des rapports et les modalités de suivi et d'évaluation. A cet effet, un plan de travail conjoint a été élaboré.	

Décision No	Etat de mise en oeuvre	Contraintes
EX.CL/Dec.250 (VIII) Décision sur le Programme d'action de la stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes.	La Commission, en collaboration avec le Bureau pour l'Afrique de l'Office des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, a convoqué une réunion consultative avec les CER et les partenaires de développement les 15 et 16 mai 2006 pour discuter d'une approche stratégique de la mise en œuvre de la décision. En outre, la Commission a présenté la stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, du 22 au 26 mai 2006 à Brazzaville (Congo)	
EX.CL/Dec.259 (VIII) Décision sur la grippe aviaire hautement pathogène Influenza (HPAI)	L'UA/IBAR, en collaboration avec la FAO a recruté un coordonnateur de la lutte contre la grippe aviaire pour l'Afrique australe et de l'est (installé au Bureau de l'Union africaine/IBAR à Nairobi) et un autre pour l'Afrique centrale et de l'ouest établi à Bamako, Mali. Des ateliers pour le lancement des activités des deux bureaux ont eu lieu, du 18 au 20 janvier 2006 à Nairobi et du 23 au 25 janvier 2006 à Bamako respectivement. Des discussions sont en cours pour la création au Caire d'un troisième Bureau pour les pays de l'Afrique du Nord. Lorsque des cas de grippe aviaire ont été déclarés dans le nord du Nigeria au mois de février, l'UA/IBAR a dépêché deux équipes dans le pays pour appuyer les services vétérinaires à mettre en oeuvre les mesures de lutte. Peu après, deux autres experts du Bureau de l'U.A à Bamako été envoyés au Bénin, au Niger, au Tchad et au Cameroun pour aider dans les négociations de mobilisation des ressources avec les délégations de l'UE dans les différents pays. Les discussions entre la Commission de l'U.A et la Banque africaine de développement ont abouti à la formulation d'un Protocole d'accord pour l'octroi d'un montant de 500.000 \$EU au Nigeria et à chacun des sept pays voisins (Burkina Faso, Ghana, Togo, Bénin, Niger, Tchad et Cameroun), considérés comme étant directement exposés au risque de propagation de la grippe aviaire après les cas constatés au Nigeria.	

Décision No	Etat de mise en oeuvre	Contraintes
	Un mécanisme de coordination sous-régional a été créé pour la prévention de la grippe aviaire et les interventions dans la région de la CEDEAO et un comité directeur ministériel a été mis en place pour assurer le leadership politique du mécanisme.	
Initiative Muraille verte pour le Sahara	S.E le Président Olusegun Obasanjo, Président de la République Fédérale du Nigeria, avait proposé « une initiative Muraille verte pour le Sahara » à la 5 ^e session ordinaire de la Conférence en juillet 2005. La proposition avait été largement appuyée. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative, la Commission a convoqué deux réunions informelles d'un groupe de contact pour réfléchir sur la voie à suivre. A la demande des deux réunions, la Commission a préparé un document d'orientation qui propose la création d'un comité directeur et d'un comité technique pour donner des orientations pour la mise en œuvre et pour d'autres considérations techniques. Les Etats membres de la zone sahelo-saharienne, qui seront concernés par l'Initiative, ont été invités à proposer un représentant au sein des deux comités. La commission est optimiste quant à l'Initiative et espère que l'Union africaine, les Etats membres concernés et les partenaires de développement fourniront des fonds suffisants pour la mise en œuvre du plan d'action détaillé qui émanera des consultations du comité technique. Le rapport intérimaire sur l'initiative Muraille verte a été présenté et adopté lors de la 11 ^e session ordinaire du conseil ministériel sur l'environnement (AMCEN) tenue du 21 au 26 mai 2006.	

AFFAIRES ECONOMIQUES

MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS

Décisions: N0 & titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en oeuvre (Intégralement/partiellement) (Mesures prises)	Non mises en oeuvre	Contraintes
EX.CL/Dec.242 (VIII) Création des institutions financières DEMANDE aux régions de l'Afrique centrale et de l'ouest de prendre les mesures nécessaires pour communiquer à la Commission les noms des pays devant abriter le Fonds monétaire africain et la Banque centrale africaine, respectivement d'ici au 31 mars 2006. DEMANDE EGALEMENT à la Commission de prendre toutes les dispositions utiles pour mettre en place les comités techniques de pilotage dans le cadre de la création des institutions susmentionnées. DEMANDE EN OUTRE à la Commission de soumettre un rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif.	Les mesures suivantes ont été prises : • L'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest ont été consultées par l'intermédiaire du Bureau du Président sur les pays devant abriter le Fonds monétaire africain et la Banque centrale africaine, respectivement. L'Afrique de l'ouest a indiqué que le Nigeria a été sélectionné mais que les consultations avec le Mali n'étaient pas encore achevées. • Les experts devant siéger au sein des comités techniques ont été identifiés et les comités ont été créés mais les contrats ne sont pas encore signés faute de fonds. • Un rapport intérimaire a été présenté pour r information		Les ressources financières n'ont pas été allouées bien qu'elles aient été budgétisées.
EX.CL/Dec.260 (VIII) (Dialogue Afrique-UE)	• La troïka ministérielle Afrique-UE tenu une réunion à Vienne (Autriche) le 8 mai 2006 et		Ressources humaines pour les activités de suivi

Décisions: N0 & titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en oeuvre (Intégralement/partiellement) (Mesures prises)	Non mises en oeuvre	Contraintes
DECIDE que la Troïka ministérielle devrait continuer de renforcer le dialogue Afrique-UE et de rechercher les moyens pouvant conduire à la redynamisation du mécanisme de suivi prévu dans la Déclaration du Caire en vue de la tenue du Sommet Afrique-UE dans un proche avenir. INVITE les experts des deux parties (Afrique-Europe) à élaborer une matrice conjointe de mise en oeuvre et à étudier la stratégie de l'UE pour l'Afrique en vue de la traduire en un plan d'action	a adopté une matrice conjointe de mise en oeuvre, qui servira d'outil pour suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions et des engagements pris par les deux parties. Les Ministres ont entre autres, discuté de la tenue du deuxième Sommet probablement à Lisbonne en 2007 et ont convenu d'adopter des mécanismes novateurs qui élimineraient les obstacles à la tenue du Sommet. La troïka est en train d'élaborer une stratégie conjointe qui sera présentée au sommet pour approbation. Ces activités conjointes visent à approfondir le dialogue. La troïka ministérielle a adopté la matrice conjointe de mise en oeuvre des engagements pris par les deux parties le 8 mai 2006. La matrice facilitera le suivi de la mise en oeuvre des engagements. La troïka au niveau des ambassadeurs actualisera la matrice tous les trios mois. Elle a convenu de commencer à travailler sur une stratégie conjointe qui utilisera la matrice conjointe et la stratégie de l'UA comme bases. Dans l'intervalle, la Commission a communiqué la stratégie de l'UE pour l'Afrique à tous les Etats membres pour recueillir leurs commentaires et observations.		
Assembly/AU/Dec.109 (VI) Sur la Création d'une bourse panafricaine des valeurs et sur la création d'un Fonds au sein de l'Union africaine pour atténuer les effets de l'impact de l'augmentation du prix du	Les termes de référence des deux études ont été élaborés, de même que les budgets détaillés. Les termes de référence de l'étude sur le fonds du pétrole ont été préparés avec la contribution de la Commission africaine de l'énergie (AFREC).		Ressources financières non disponibles

Décisions: N0 & titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en oeuvre (Intégralement/partiellement) (Mesures prises)	Non mises en oeuvre	Contraintes
pétrole sur les pays africains DEMANDE au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour convoquer une réunion d'experts pour examiner les deux propositions et en faire rapport à la 7^{ème} session ordinaire de la Conférence en juillet 2006.	- Etant donné que les deux études n'avaient pas budgétisées en 2006, les budgets de ces études ont été soumis pour incorporation dans le budget supplémentaire de la Commission de l'Union africaine pour 2006. Par Ailleurs, le Commissaire en charge des affaires économiques et S.E le Président de la Commission et le Vice-Président ont discuté de la nécessité d'identifier des sources de financement des études puisqu'il semblait que les deux études ne seraient pas incorporées dans le budget supplémentaire. - S'agissant de la création de la bourse, une note verbale a été adressée au Sénégal lui demandant de fournir les informations nécessaires sur l'étude demandée par S.E le Président Wade.		
Ext/EX.CL/ Dec.1 (VIII) Sur le budget DEMANDE EN OUTRE à la Commission en collaboration avec le COREP d'examiner l'étude sur les sources alternatives de financement de l'Union et de faire des recommandations appropriées pour une décision finale lors de la prochaine session en 2006 afin d'assurer la pérennité du financement des futurs budgets de l'Union.	La Commission a convoqué une réunion d'experts gouvernementaux les 29 et 30 mai 2006 à Addis-Ababa pour discuter de différentes options de financement alternatif de l'UA. Les experts ont examiné chaque option avec ses avantages et ses inconvénients, le mode de perception et les recommandations. La réunion d'experts est parvenue aux conclusions suivantes : La réunion a estimé que le système actuel des contributions statutaires devrait être renforcé et maintenu et devrait être évalué le plus tôt possible. La Commission devrait engager des consultations avec les pays qui éprouvent des difficultés et déterminer		

Décisions: N0 & titre	Etat de mise en oeuvre		
	Mise en oeuvre (Intégralement/partiellement) (Mesures prises)	Non mises en oeuvre	Contraintes
	comment ils pourraient être aidés à s'acquitter de leurs contributions. Il a également été recommandé de prendre en compte la situation spécifique des différents Etats membres, en particulier les pays en conflit ou en situation de post-conflit. • A l'issue d'intenses débats sur toutes les propositions en particulier, les obstacles techniques et les avantages de chacune des propositions, la réunion a estimé qu'il est nécessaire d'entreprendre d'autres études pour évaluer leur impact sur les différentes économies, notamment, les budgets nationaux, le Commerce, l'Investissement (y compris les implications juridiques des accords) et l'environnement des affaires et sur la façon dont ses propositions assureraient la pérennité des recettes pour l'Union africaine. En réalisant ces études, la Commission devrait réexaminer les recommandations formalisées dans la matrice ainsi que les questions soulevées lors du débat général. Ces conclusions seront soumises à la réunion du COREP et à la Conférence des Ministres des finances et de l'économie, qui seront convoquées après le Sommet.		L'appel pour des études supplémentaires implique des ressources financiers qui ne sont pas budgétisées.

COMMERCE ET INDUSTRIE

MISE EN OEUVRE DES DECISIONS

Décision N° et titre	Décisions : Mesures requises	Mise en oeuvre (intégralement/ partiellement) (Mesures prises)	Non mise en oeuvre	Contraintes
Ex.CI/Dec. 253 (VIII) sur les produits de base africains	AUTORISE la Commission à entreprendre des activités, en collaboration avec les États membres, les CER, le Fonds commun pour les produits de base (FCPB), la CNUCED, la FAO et autres organisations concernées afin de mettre en place un mécanisme de suivi visant à faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains. DEMANDE à la Commission de rendre compte régulièrement au Conseil exécutif des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action d'Arusha.	Partiellement mise en oeuvre Un forum des opérateurs économiques et des experts des produits de base a été organisé dans le cadre de la préparation du lancement et de la création de la bourse panafricaine des produits de base, à Gaborone (Botswana du 8 au 10 mai 2006). Une réunion conjointe Commission de l'Union africaine/CER a été convoquée du 6 au 8 juin 2006 pour examiner les meilleurs moyens de mettre en place la bourse panafricaine des produits de base. Mise en oeuvre		Processus en cours

Décision N° et titre	Décisions : Mesures requises	Mise en oeuvre (intégralement/ partiellement) (Mesures prises)	Non mise en oeuvre	Contraintes
Assembly/AU/Dec.1 (VI) Déclaration relative aux résultats de la 6ème Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hon Kong (Chine) – 13/12/2005.	NOUS NOUS FELICITONS de l'initiative "Aide au développement" et DEMANDONS qu'elle soit dotée des ressources adéquates assorties d'une gestion appropriée et de modalités d'opération qui lui permettront d'être un outil efficace pour le renforcement des capacités de l'offre dont nos pays ont besoin pour faire du commerce un outil pour le développement. DEMANDONS aux Ministres africains du Commerce et aux négociateurs de demeurer disponibles, vigilants et unis et d'intensifier leurs efforts afin de s'assurer que les intérêts et les préoccupations de l'Afrique soient pris en compte dans la conclusion finale du cycle de négociations de l'OMC de DOHA. CHARGEONS la Commission de l'UA de prendre les mesures nécessaires afin de continuer à coordonner la Position africaine commune et, en collaboration avec la CEA et d'autres organisations, de fournir aux États membres l'appui technique nécessaire pour les négociations à l'OMC.	Partiellement mise en oeuvre Une retraite des négociateurs africains et des parties prenantes a eu lieu à Montreux, Suisse les 7 et 8 avril 2006. Les résultats de la retraite ont été présentés à la 4^{ème} session de la Conférence des ministres du Commerce afin de lui permettre de donner de nouvelles directives. Intégralement mise en oeuvre La 4ème Session de la Conférence des Ministres du Commerce s'est tenue à Nairobi du 10 au 12 avril 2006. Les participants sont parvenus à des positions communes qui ont abouti à l'adoption des documents suivants - Résolution sur la rationalisation des CER ; - Déclaration ministérielle de Nairobi sur le programme de travail de Doha - ; - Déclaration de Nairobi sur les APE;		Réflexion et finalisation du document en cours.

Décision N° et titre	Décisions : Mesures requises	Mise en oeuvre (intégralement/ partiellement) (Mesures prises)	Non mise en oeuvre	Contraintes
		La deuxième réunion des directeurs généraux des douanes sur l'intégration régionale s'est tenue à Harare (Zimbabwe) du 3 au 7 avril 2006.		

PAIX ET SECURITE

MISE EN OEUVRE DES DECISIONS

Décisions: No. & Title	Décisions : Mesures requises	Mise en oeuvre (intégralement/ partiellement) (Mesures prises)	Contraintes
EX.CL/Dec.255 (VIII) Décision sur la Position africaine commune concernant le processus d'évaluation du programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre (Doc.EX.CL/215 (VIII))	INVITE les Etats membres de l'Union africaine à défendre ladite Position africaine commune tout au long du processus d'évaluation de l'ONU. DEMANDE à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'établir un instrument juridique contraignant en vue de prévenir, de combattre et d'éradiquer le commerce illicite des armes en Afrique.	Partiellement mise en oeuvre à travers les notes verbales envoyées aux Etats membres pour qu'ils défendent la Position commune tout au long du processus d'évaluation des Nations unies. Partiellement mise en oeuvre puisque le processus d'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant est en cours.	
EX/CL/Dec.263 (VIII) Décision sur la situation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (Doc.EX.CL/243 (VIII) Add.7)	DEMANDE à la Commission d'examiner la proposition du Togo et de formuler des recommandations sur les ressources requises pour le fonctionnement du Centre ; et INVITE les Etats membres à faire des contributions volontaires au Centre en vue de l'aider à poursuivre ses activités en attendant les recommandations de la Commission.	Partiellement mise en oeuvre. La Commission est un membre actif du mécanisme consultatif des Nations unies, qui recherche les voies et moyens d'améliorer le fonctionnement du Centre. Des notes verbales ont été envoyées aux Etats membres leur demandant de faire des contributions volontaires au Centre pour l'aider à poursuivre ses activités.	Aucun Etat membre n'a encore fait de contributions concrètes au Centre ni indiqué son intention de le faire.
EX.CL/Dec.271(VIII) Décision sur la situation en Côte d'Ivoire	Demande à toutes les parties concernées de s'abstenir de tout acte de nature à aggraver la situation et de s'engager en faveur du processus de paix Exhortation aux parties de coopérer avec l'ONUCI, la	Il convient de préciser que la visite effectuée à Abidjan, le 18 janvier 2006, par le Président Olusegun Obasanjo, en sa qualité de Président en exercice de l'UA, et les efforts qu'il a entrepris avaient permis de calmer la situation, après les incidents qui avaient suivi le communiqué du GTI du 15 janvier 2006 sur le mandat de l'Assemblée Nationale	Ainsi que l'ont noté le GTI et le CPS, des retard considérables ont été accusés dans l'exécution de la feuille de route. D'où la nécessité d'efforts plus soutenus pour en accélérer la mise en œuvre en vue de permettre la tenue

Décisions: No. & Title	Décisions : Mesures requises	Mise en oeuvre (intégralement/ partiellement) (Mesures prises)	Contraintes
	Groupe de travail international (GTI) et la Médiation quotidienne	Participation de l'UA à toutes les réunions du GTI, soit au niveau du Commissaire Paix et Sécurité, soit à celui du Représentant spécial en Côte d'Ivoire, pour appuyer la mise en œuvre du processus de paix Participation active du Bureau de Liaison de l'UA en Côte d'Ivoire aux travaux du Groupe de médiation Rencontre régulières entre le Représentant spécial et les responsables ivoiriens et autres parties prenantes, dans le cadre de la mise en œuvre du processus de paix. Suivi par le Bureau de Liaison de la situation militaire et sécuritaire, ainsi que de la situation humanitaire, y compris par des visites sur le terrain. Réunion du Conseil de paix et de sécurité le 29 mai 2006 consacrée à l'examen de la situation en Côte d'Ivoire. Au cours de cette réunion, le CPS, après avoir exprimé sa profonde préoccupation face aux retards considérables enregistrés dans l'exécution de la feuille de route adoptée par le Gouvernement en février 2006, a demandé au GTI de lui soumettre une évaluation d'ensemble de la situation et de lui faire des recommandations sur la manière d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route, en vue de la tenue des élections, au plus tard le 31 octobre 2006. Des communications à cet effet ont été adressées aux co-Présidents du GTI	d'élections libres, transparentes et ouvertes, au plus tard le 31 octobre 2006
EX.CL/Dec.276 (VIII) Décision sur la ratification du Traité de Pelindaba (Traité faisant de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires) Doc.Ex.CL/243 (VIII)	Inviter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier le Traité afin qu'il entre en vigueur ; et DEMANDER à la Commission de mener auprès des Etats membres les actions nécessaires de suivi à cet effet.	Le Conseil de paix et de sécurité a tenu une réunion publique sur le Traité de Pelindaba le 31 mai 2006. Dans la décision qu'il a adoptée à l'issue de sa réunion, le CPS a entre autres, demandé aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de signer et de ratifier d'urgence le traité et a demandé au Président de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la désignation d'un Envoyé	20 pays africains seulement ont ratifié le Traité de Pelindaba alors que 28 instruments de ratification sont requis pour son entrée en vigueur. L'Afrique est de toutes les régions du monde la seule qui ait conclu des traités sur les zones exemptes

Décisions: No. & Title	Décisions : Mesures requises	Mise en oeuvre (intégralement/ partiellement) (Mesures prises)	Contraintes
Add.15		spécial, pour accélérer l'entrée en vigueur du traité et la signature et la ratification par tous les Etats concernés des trois protocoles annexés au Traité. La Commission suit de près la question.	d'armes nucléaires où un tel instrument n'est pas encore entré en vigueur.
Assembly/AU/dec.106 (VI) Décision sur l'élection de dix (10) membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	Election des membres du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans : Cameroun, Congo (Afrique centrale), Rwanda, Ouganda (Afrique de l'est), Egypte (Afrique du Nord) Botswana, Malawi (Afrique australe), Burkina Faso, Ghana et Sénégal (Afrique de l'ouest).	Les nouveaux membres du CPS ont commencé à siéger le 17 mars 2006.	
EX. CL/Dec.270 (VIII) Décision sur la Somalie	LANCE UN APPEL au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il autorise l'exemption de l'application de l'embargo sur les armes ; et DECIDE de créer un groupe composé de l'UA, de l'IGAD et du Gouvernement fédéral de transition (GFT). Pour procéder à une évaluation globale de l'embargo sur les armes. DEMANDE à la Commission d'accorder l'appui nécessaire aux institutions fédérales de transitions, et de mener en collaboration avec les Etats membres, une campagne de sensibilisation pour mobiliser l'appui de la Communauté internationale en faveur de la Somalie.	L'UA a participé activement aux délibérations du groupe au cours de sa réunion tenue à Nairobi, le 18 avril 2006. La Commission de l'UA et le CPS ont réitéré la demande pour l'exemption de l'application de l'embargo sur les armes lors de la visite de la mission du Conseil de Sécurité des Nations unies au Siège de l'UA au début du mois de juin. Par ailleurs le CPS au cours de ses réunions des 15 et 19 juin 2006 a renouvelé la demande l'exemptions de l'application de l'embargo. Au cours de la période considérée, la Commission, y compris son bureau de liaison en Somalie et le Représentant spécial du Président de la Commission, a continué à apporter son soutien aux institutions fédérales de transition par divers moyens : sensibilisation et plaidoyer, participation aux diverses réunions consacrées à la situation en Somalie, y compris la Session extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD tenue à Nairobi le 13 juin 2006 et la réunion du groupe de contact international sur la Somalie qui a eu lieu à New York le 15 juin 2006. Tenue des réunions du CPS, les 15 et 19 juin 2006 pour évaluer la situation en Somalie, au cours	Nécessité d'obtenir une exemption de l'application de l'embargo sur les armes afin de permettre le déploiement de l'IGASOM. Le Conseil de sécurité des Nations unies attend un plan détaillé de la mission que l'UA et l'IGAD doivent élaborer avec un large consensus des institutions fédérales de transitions et qui soient conformes au Plan national de sécurité de stabilisation approuvé par le parlement fédéral de transition (PFT) le 14 juin 2006. Nécessité de mobiliser des fonds et un soutien logistique pour le déploiement de l'IGASOM. Situation sécuritaire précaire sur le terrain, qui a entraîné

Décisions: No. & Title	Décisions : Mesures requises	Mise en oeuvre (intégralement/ partiellement) (Mesures prises)	Contraintes
		desquelles le Conseil a exprimé son soutien total à l'initiative prise par l'IGAD, exhorter la Communauté internationale à apporter l'assistance nécessaire aux institutions fédérales de transitions et demander à la Commission de prendre des mesures concrètes pour le déploiement rapide de l'IGASOM. Convocation par la Commission en consultation avec l'IGAD d'une réunion consultative sur la Somalie le 19 Juin 2006. La Commission est entrain de prendre des dispositions pour la convocation à Nairobi les 28 et 29 juin 2006 d'une réunion de planification conjointe UA/IGAD pour préparer le terrain pour le déploiement de l'IGASOM et autres tâches connexes. Cette réunion sera suivie d'une mission d'évaluation/reconnaissance en Somalie.	l'évacuation à Nairobi du personnel du Bureau de l'UA à Jowhar.
Déclaration Assembly/ AU/Decl.3(VI) Déclaration sur les activités du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et sur la situation de la paix et de la sécurité en Afrique	DEMANDE au CPS de redoubler d'efforts en vue de trouver une solution au fléau des conflits en Afrique et de mettre un accent particulier sur la prévention des conflits et la reconstruction post-conflit.	Depuis la Session de Khartoum, le CPS a tenu 12 réunions formelles et 7 Sessions d'informations consacrées à l'examen des diverses situations de conflits sur le continent et des questions connexes. A la suite de la décision du CPS de septembre 2005, la Commission a finalisé le projet de politique en matière de reconstruction post-conflit et de développement, qui sera examiné par le Conseil exécutif à Banjul.	

Décisions: No. & Title	Décisions : Mesures requises	Mise en oeuvre (intégralement/ partiellement) (Mesures prises)	Contraintes
		Le CPS a évalué la situation en ce qui concerne la création de l'architecture continentale de paix et de sécurité, y compris le système continental d'Alerte rapide, lors de sa réunion du 21 juin et a donné des directives concernant la voie à suivre.	

MISE EN OEUVRE DES DECISIONS DE KHARTOUM

Décision	Activité	Etat de mise en oeuvre
Election d'un membre du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant Assembly/AU/Dec.102 (VI)	- Dispositions à prendre par le Conseiller juridique pour la prestation de serment du membre élu lors de la prochaine réunion du Comité	
Rapport de la Conférence des Ministres africains de la culture (EX.CL/Dec.244 (VIII))	- Envoyer à tous les Etats membres le rapport ainsi que toutes les décisions pertinentes	- Rapport édité, finalisé et prêt pour la distribution
Plan d'Action linguistique (EX.CL/Dec.245 (VIII))	- Sera mise en oeuvre dans le cadre des activités pour la célébration de l'Année des langues africaines - Imprimer, publier et diffuser le Plan	- Plan d'Action édité, finalisé et prêt pour la distribution
Proclamation de 2006 comme Année des langues africaines (Assembly/AU/Dec.98 (VI))	- Créer un comité préparatoire - Convoquer une réunion en mars à Addis-Abeba - Finaliser le programme d'activité - Mobiliser des fonds - Note Verbale aux Etats membres pour les informer des activités entreprises et les encourager à mettre en place des structures de langue dans le cadre des structures de travail de l'ACALAN	- Le lancement officiel de l'Année a eu lieu le 20 juin 2006 - L'inauguration du Conseil d'administration intérimaire de l'ACALAN et le lancement officiel de l'Année ont eu lieu les 20 et 21 juin 2006.
Institut culturel panafricaine EX.CL/Dec.266 (VIII)	- Elaborer le projet de termes de référence de l'étude de faisabilité - Convoquer la réunion en Algérie - Réaliser l'étude	- A mettre en oeuvre t
Charte de la renaissance culturelle de l'Afrique (Assembly/AU/Dec.94 (VI))	- Finalisation de la Charte par le Conseiller juridique aux fins de signature et de ratification - Communication de la Charte aux Etats membres, aux institutions spécialisées de l'U.A, etc..	- Charte envoyée au Conseiller juridique pour finalisation et authentification
Statuts de l'ACALAN (Assembly/AU/Dec.95 (VI))	- -Finalisation des Statuts par le Conseiller juridique - Mise en place des structures intérimaires de l'ACALAN, y compris le secrétariat exécutif, le comité de pilotage qui fera fonction de conseil d'administration intérimaire - Obtenir l'approbation par le sous-comité sur la structure - Chercher des sources de financement	- Conseil d'administration intérimaire de l'ACALAN inauguré le 20 juin 2006 et 1 ^{ère} réunion convoquée
Linkage between Culture and Education (Assembly/AU/Dec.96 (VI))	- Envoyer Note Verbale aux Ministres avec la décision et encourager les Etats membres à mettre en œuvre la décision	- A mettre en oeuvre en consultation avec le département des ressources humaines, de la science

Décision	Activité	Etat de mise en oeuvre
	- Suivi de la décision	et de la technologie.
Stratégie régionale africaine sur la nutrition EX.CL/Dec. 248 (VIII)	- Imprimer, publier et diffuser la stratégie - Créer le groupe de travail - Convoquer la réunion des experts en décembre	Impression de la stratégie en cours . Ensuite, elle sera communiquée aux Etats membres. Elaboration en cours des termes de référence du groupe de travail, en collaboration avec la direction de l'économie rurale et de l'agriculture, le NEPAD et l'OMS et membres potentiels du groupe de travail identifiés. Réunion d'experts U.A et partenaires sur le processus de mise en oeuvre prévue en décembre 2006
Cadre d'orientation continental pour la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation EX.CL/Dec.249 (VIII)	- Convoquer la session spéciale de la Conférence de l'UA des Ministres de la santé à Maputo. in Maputo	Activités préparatoires en cours pour la Conférence prévue du 18 au 22 sept. 2006.
Position commune pour la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le SIDA, juin 2006 EX.CL/Dec.241 (VIII)	- Mettre en place le comité préparatoire (inter-institutions) - Convoquer la réunion consultative continentale sur l'accès universel à Brazzaville - Convoquer l'atelier avec les organisations de la société civile sur l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et à la prise en charge en Afrique - Finaliser le rapport intérimaire sur les Sommets d'Abuja de 2000 et de 2001. Aider à la convocation du Sommet spécial à Abuja (4 - 6 Mai 2006) - Session spéciale de la Conférence des Ministres de la santé à Genève sur le suivi du Sommet d'Abuja + 5 - Participation à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le SIDA pour présenter la Position africaine commune	Mise en oeuvre. Mise en oeuvre (Mars 2006) Mise en oeuvre (Avril 2006) Préparatoire du Sommet d'Abuja Mise en oeuvre (Avril 2006) et représenté au Sommet spécial Mise en oeuvre (2-4 Mai 2006 par la Commission de l'UA,. Accueilli par le Nigeria) Mis en oeuvre Mise en oeuvre lors du Sommet spécial sur le SIDA, la tuberculose et le paludisme
Rapport intérimaire sur l'observatoire sur le SIDA (AWA) Assembly/AU/Dec.91 (VI)	- Convocation de la réunion des responsables des commissions nationales de lutte contre le SIDA - Contact à prendre par le Président de AWA avec les membres du Comité d'action de AWA concernant les responsabilités spécifiques	Non mise en oeuvre Mise en oeuvre mais aucune réponse (Jan.)

Décision	Activité	Etat de mise en oeuvre
	- Préparer et mettre en oeuvre une stratégie de plaidoyer - Mobiliser des ressources - Nommer l'Ambassadeur itinérant du Président de la Commission de l'UA - Evaluation 5 ans après du Sommet d'Abuja de 2001 sur le SIDA, la tuberculose et le paludisme, au cours duquel AWA a été créé.	Mise en oeuvre En cours de mise en oeuvre Attend l'adoption d'une décision Sommet spécial sur le SIDA, la tuberculose et le paludisme convoqué à Abuja du 2 au 4 mai 2006. Son rapport sera présenté séparément. .

Migration et Développement EX.CL/Dec.264 (VIII)	- Visite exploratoire en Algérie pour discuter avec le Ministère de la convocation de la réunion des experts - Projet de document technique sur la migration - Convoquer la réunion d'experts pour élaborer la position commune - Convoquer la réunion ministérielle de l'UA un jour avant la conférence ministérielle UA/UE	Visite exploratoire en Algérie effectuée et réunion d'experts sur la migration et le développement convoquée du 3 au 5 avril 2006 à Alger. Un projet de position africaine commune a été élaboré. La Position commune sera examinée par le Conseil exécutif à Banjul en juillet 2006. la Conférence UA/UE est prévue pour octobre 2006
Année internationale du football africain Assembly/AU/Dec.93 (VI)	- Organiser une réunion en collaboration avec l'Ethiopie, la CAF, la FIFA et l'Afrique du Sud pour créer un Comité de pilotage - Elaborer un programme d'activités pour l'Année - Lancer l'Année	Aucune mesure prise

2006

Report on the implementation of previous decisions of the executive council and the assembly

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4163>

Downloaded from African Union Common Repository